

**DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE NOTRE DAME DU PRE**

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 JUIN 2020 A 19 HEURES 30**

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

PRESENTS : BERNARDON Paulin, DE BORTOLI Jean-Paul, GOMBERT Pierre Alain, MONTMAYEUR Boris, RIMBOUD Bruno, ROMANET Joël

Mmes ABONDANCE-POURCEL Jocelyne, ABONDANCE Monique, BOURGEOIS Catherine, ROMANET Marie-Aline, TABRAN Floriane

ABSENT(E) S : Néant

EXCUSE(E) S : Néant **SECRETAIRE :** ROMANET Marie-Aline

Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L 3131-12 du code de la santé publique déclaré dans les conditions de l'article 4 de la loi du 23 mars 2020 et la circulaire du 15 mai 2020 du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, **il a été décidé, pour assurer la tenue de la réunion du conseil dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, que celle-ci se déroulera sans que le public ne soit autorisé à y assister (séance à huis clos)**

ORDRE DU JOUR

Les conseillers approuvent le compte rendu du conseil municipal du 25.05.2020

DOSSIERS D'URBANISME

Mme Le maire explique aux nouveaux élus que les dossiers de permis sont déposés en mairie mais instruits par l'ADS. Par contre, les dossiers de déclaration de travaux sont instruits par la commission communale d'urbanisme.

Durant la période de confinement, plusieurs dossiers ont été traités :

- GOMBERT Eric : DP (déclaration de travaux) pour la rénovation du bâtiment cadastré ZN 321 situé 422 route du village comportant la réfection de la toiture, création et modifications d'ouverture, agrandissement d'un balcon. Après étude par la commission communale d'urbanisme, ce dernier a reçu un avis favorable.
- PORTIGLIATTI Philippe : DP pour l'installation de panneaux solaires pour une surface de 17 m2 sur le bâtiment cadastré Q 1251 situé 439 route de NDPré, aux Plaines. Après étude par la commission communale d'urbanisme, ce dernier a reçu un avis favorable.
- MORZUCH Bruyère : DP pour l'installation d'un velux sur le bâtiment cadastré ZN 318 situé 406 route du village. Après étude par la commission communale d'urbanisme, ce dernier a reçu un avis favorable.
- DELPEYROU Alexis : DP pour l'installation de panneaux solaires pour une surface de 8.6 m2 et la pose de 2 allèges vitrées sur le bâtiment cadastré Q 1278. Après étude par la commission communale d'urbanisme, ce dernier a reçu un avis favorable.
- PORTIGLIATTI Philippe : 2 DP : une pour la réfection de la toiture et du bardage du garage et l'autre pour l'installation d'une pergola structure bois et tuiles sur le bâtiment cadastré Q 1251 situé 439 route de NDPré, aux Plaines. Après étude par la commission communale d'urbanisme, ce dernier a reçu un avis favorable.

Mme le Maire informe également que le permis d'aménager (PA) de la société ECOLOGE SAVOIE MONT BLANC pour l'aménagement du camping a reçu un avis favorable de l'ADS en date du 13.03.2020.

FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Mme le Maire rappelle à l'assemblée communale les dispositions de la loi n° 2019-1461 du 27.12.2019 relative aux indemnités de fonction des élus et les dispositions sont codifiées aux articles L.2123-20 et suivants du CGCT.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal fixe les indemnités comme suit à compter :

- une indemnité de fonction mensuelle brute de 25.50 % de l'indice brut Terminal 1027 est attribuée au maire Mme ABONDANCE-POURCEL Jocelyne à compter du 25.05.2020 et pour la durée de son mandat soit un montant brut mensuel de 991.80 €
- une indemnité de fonction mensuelle brute de 9.9 % de l'indice brut terminal 1027 est attribuée au 1^{er} adjoint, Mr DE BORTOLI Jean-Paul à compter du 25.05.2020 et pour la durée de son mandat soit un montant brut mensuel de 385.05 €.
- une indemnité de fonction mensuelle brute de 9.9 % de l'indice brut terminal 1027 est attribuée au 2^{ème} adjoint, Mr ROMANET Joël à compter du 25.05.2020 et pour la durée de son mandat soit un montant brut mensuel de 385.05 €.

Délibération n° 2020.22

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2020

Mme le Maire indique que l'ancienne mandature avait pris en date du 03 mars dernier la délibération n° 2020.12 fixant les taux de fiscalité directe locale pour 2020 comme suit :

- Taxe foncière bâtie 17.15 %
- Taxe foncière non bâtie 88.13 %
- Taux de compensation des Entreprises (CFE) 26.4 %

Mme le maire précise que les collectivités ne voteront pas de taux pour la taxe d'habitation puisqu'elle est amenée à disparaître.

Le centre des finances publiques adresse ce jour l'état n° 1259 qui doit reprendre et finaliser ces taux. Les conseils municipaux nouvellement élus conservent la possibilité de voter à nouveau les taux

Après discussion et à l'unanimité, il a été décidé de conserver les taux décidés par l'ancien conseil à savoir :

- Taxe foncière bâtie 17.15 %
- Taxe foncière non bâtie 88.13 %
- Taux de compensation des Entreprises (CFE) 26.4 %

Délibération n° 2020.23

MANDATEMENT DU CENTRE DE GESTION 73 POUR LA CONSULTATION DANS LE CADRE DE L'ASSURANCE DES COLLECTIVITES EN MATIERE DE RISQUES STATUTAIRES –PERIODE 2021/2024

Madame le Maire rappelle l'obligation pour la commune d'assurer les agents titulaires liés aux risques statutaires afin de se prémunir contre ses risques.

Que le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie propose de souscrire, à compter du 1^{er} janvier 2021, un contrat d'assurance commun aux collectivités et aux établissements publics qui en feront la demande contre les risques financiers liés à l'indisponibilité physique des agents territoriaux relevant, ou pas de la CNRACL (maladie, accidents de service, maternité etc...). Les contrats d'assurance proposés par les centres de gestion sont communément appelés « Contrats d'assurance Groupe », le groupe ainsi constitué permettant d'obtenir auprès des compagnies d'assurances, grâce à la mutualisation, des taux plus intéressants que ceux pouvant être négociés isolément par chaque employeurs.

Le Maire précise également que si au terme de la consultation menée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie, les conditions financières obtenues ne conviennent pas à la commune, elle aura la faculté de ne pas adhérer au contrat.

Le maire précise que le même type de consultation a été faite en 2017 et a abouti à la souscription d'une assurance auprès de SOFAXIS.

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de participer à cette procédure de consultation pour l'assurance des risques statutaires menée par le centre de gestion.

Délibération n° 2020.28

RECRUTEMENT SALARIES SAISONNIERS

Si le besoin s'en fait sentir, il a été décidé de recruter :

- *un renfort à l'agent communal à raison de quelques heures par jour pour la saison estivale ou à temps complet pour les mois de juillet ou/et août - priorité sera donnée à un jeune du village – conditions 18 ans révolu et titulaire du permis de conduire.*
- *Un conducteur spécialisé et un mécanicien pour les engins à raison de quelques heures par mois et en fonction des besoins.*
- *Un électricien à raison de quelques heures par mois et en fonction des besoins*

Délibération n° 2020.29, 2020.30,

DESIGNATION DES MEMBRES DANS DIFFERENTES COMMISSIONS

Après discussion, les délégués aux syndicats intercommunaux sont les suivants :

- *SIERSS Titulaire : ABONDANCE-POURCEL Jocelyne
Suppléant : ROMANET Marie-Aline*

Délibération n° 2020.24

- *ASSOCIATION FORESTIERE : Titulaire : MONTMAYEUR Boris
Suppléant : ROMANET Joel*

Délibération n° 2020.25

- *CNAS : ROMANET Marie-Aline*

Délibération n° 2020.26

- *AACM : BOURGEOIS Catherine*

Délibération n° 2020.27

- *APTV : DE BORTOLI Jean Paul*

Délibération n° 2020.32

- *Commission d'ouverture de plis :*

- *Président : Mme ABONDANCE-POURCEL Jocelyne*

- *Membres titulaires (3) : DE BORTOLI Jean-Paul, ROMANET Joel, BERNARDON Paulin*

- *Membres suppléants (3) : BOURGEOIS Catherine, ABONDANCE Monique, RIMBOUD Bruno*

Délibération n° 2020.31

Un point sera refait lorsque les commissions thématiques auprès de la CCCT auront été créées afin que les élus puissent y participer.

COMMISSIONS COMMUNALES

- *Eau – Electricité – Service Incendie - STEP : ROMANET Joel (responsable chef-lieu), GOMBERT Pierre-Alain (responsable Les Plaines), RIMBOUD Bruno, DE BORTOLI Jean-Paul, ABONDANCE Monique*

- Travaux – Bâtiments – Urbanisme : ABONDANCE-POURCEL Jocelyne, ROMANET Joel (responsable chef-lieu), DE BORTOLI Jean-Paul (responsable Les Plaines), BOURGEOIS Catherine, TABRAN Floriane, BERNARDON Paulin, MONTMAYEUR Boris
- Voiries – Chemins – Agricole – Montagne – Forêt – Affouage :
 - Voiries – Chemins : ROMANET Joel, MONTMAYEUR Boris, GOMBERT Pierre-Alain
 - Agricole – Montagne : RIMBOUD Bruno (responsable), ROMANET Joel
 - Forêt – Affouage : ROMANET Joel (responsable), RIMBOUD Bruno, BERNARDON Paulin, MONTMAYEUR Boris, TABRAN Floriane
- Communication – Site internet – Facebook: ROMANET Marie-Aline, TABRAN Floriane, BOURGEOIS Catherine,
- Fêtes et Cérémonies – actions sociales : ROMANET Marie-Aline, TABRAN Floriane, BOURGEOIS Catherine, BERNARDON Paulin, GOMBERT Pierre-Alain
- Remontées Mécaniques : ABONDANCE-POURCEL Jocelyne, MONTMAYEUR Boris, RIMBOUD Bruno,
- Responsable du personnel : ABONDANCE-POURCEL Jocelyne, ROMANET Joel (été), MONTMAYEUR Boris, RIMBOUD Bruno (hiver)
- Développement touristique et Finances : Conseil au complet.
- Correspondant défense : ABONDANCE-POURCEL Jocelyne

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Madame le Maire rappelle que l'article 1650-1 du Code Général des Impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du Maire ou de son Adjoint délégué et de six commissaires dans les communes de 2 000 habitants ou moins. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits à l'un des rôles des Impôts directs locaux de la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La nomination des commissaires a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux. Le maire est membre de droit de la CCID. Les six commissaires titulaires et les six commissaires suppléants sont désignés par l'Administrateur Général des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

VU l'exposé de Madame le Maire visant les conditions à remplir par les commissaires, les conditions touchant à la constitution de la commission et la désignation d'office des commissaires,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide pour que les commissaires puissent être désignés, de dresser une liste de 24 noms, ci-dessous

Délibération n° 2020.33

	civilité	Nom	Prénoms	Date de naissance	adresse	Impositions directes locales
1	Mr	BRUHAT	Eddy Antoine	13.06.1973	50 quartier des garrons	CFE – TH
2	Mme	BRUNIER	Muriel Georgette	30.08.1960	35 imp pommiers.Les plaines	CFE TH TF
3	Mr	ABONDANCE	Marcel Francois	01.03.1960	47 rue de la mairie	TF TH
4	Mr	BORLET	Henri	05.12.1948	48 imp du char	TF TH
5	Mme	BREILLET	Géraldine	16.05.1971	354 route des pannissières	TH
6	Mr	CHARLET	Bernard	11.05.1946	145 rte du grand meret	TF TH
7	Mr	RIMBOUD	Bruno	15.05.1959	30 place de l'église	TH
8	Mr	MONTMAYEUR	Bernard	12.05.1950	51 ch du pavillon	TF TH
9	Mr	TERRAZ	Paul	11.11.1947	602 rte du village	TF TH
10	Mme	ROMANET	Bernadette	18.02.1963	29 imp des tennis	TF TH
11	Mr	GOMBERT	Jean	02.05.1950	277 rue du village	TF TH
12	Mme	ROMANET	Marie Aline	04.03.1953	30 imp des tennis	TF TH
13	Mme	TERRAZ	Arlette	16.01.1952	28 place du sommet	TF TH
14	Mr	ROMANET	Denis	03.04.1950	40 ruelle des lilas	TF TH
15	Mr	BONNEVIE	Guy	25.07.1957	111 rte de NDPRE – les plaines	TF TH
16	Mme	GOMBERT	Françoise	26.09.1957	400 rte de NDPRE – Les plaines	TF TH
17	Mme	MARTINA	Marie-Claire	16.03.1961	550 rte de NDPRE – Les plaines	TF TH
18	Mr	ROMANET	Bernard	30.09.1954	653 rte de NDPRE – Les plaines	TF TH
19	Mme	ABONDANCE	Monique	07.02.1958	100 rue des longues – les plaines	TF TH
20	Mr	CHARRIERE	Christophe	21.08.1967	289 rue des longues – les plaines	TF TH
21	Mme	DEPLAN	Lucienne	03.10.1946	635 rte de NDPRE – les plaines	TF TH
22	Mr	GOMBERT	Jean Pierre	30.05.1946	92 ch de chantemerle – les plaiens	TF TH
23	Mme	ROMANET	Yvonne	21.09.1947	420 rue des longues – les plaines	TF TH
24	Mr	DESCHAMPS	Michel	31.07.1944	214 rue de la chapelle – Les plaines	TF TH

	NOM	PRENOM	Courriel	téléphone
Interlocuteur commune	PONTIER	Emmanuelle	mairienddp@orange.fr	04.79.24.01.74

ETUDE DES DIFFERENTS TRAVAUX A ENGAGER

Mme Le maire fait le point sur :

-Les dépenses budgétées et engagées : COLAS pour l'enrobé de la voie communale près du Gai Soleil, sur la commune et le parc aux chèvres, SCERCL mise à jour des plans d'eau potable et d'assainissement, GENETTAZ réparation du chéneau de la mairie, ETRAL réfection de la conduite d'eau potable au sommet du chef-lieu

-Les dépenses budgétées et non acceptées : Centre de Gestion mission archivage, MARTOIA parking Ste Agathe, ETRAL réfection des égouts sommet du chef-lieu, AGATE sauvegarde externe, ETRAL parking place de retournement aux Plaines, PIC BOIS et MRV sentiers de randonnée.

Lors de la séance, il a été décidé d'accepter les devis d'ETRAL pour la réfection des égouts (2795 € HT) et PIC BOIS et MRV pour les sentiers de randonnée (13675.20 € HT)

-Les dépenses non budgétées et dans l'attente des devis : Réparation velux et chéneaux de la Fruitière et de la salle polyvalente des Plaines, Aménagement du chemin du 8 juin 1944 et du sommet du chemin de chantermerle, dévoiement du réseau Orange sur le lot 7 Combe du Soleil, revêtement provisoire travaux réfection voirie sommet du village, achat d'une balayeuse. Concernant ce dernier point, il a été décidé d'accepter le devis de l'entreprise VULLIEN pour un montant de 3367 € HT.

Lors d'un prochain conseil, ces différents travaux seront rediscutés afin de savoir quelles dépenses seront engagées.

QUESTIONS DIVERSES

- Fête des Mères et Pères : La distribution de croissants et roses à l'occasion de la fête des mères et pères a été très appréciée par les habitants
- Feu à la décharge du chef-lieu : Mme le Maire informe les élus qu'un feu s'est déclaré à la décharge du chef-lieu dans la nuit du 30 au 31.05 nécessitant l'intervention de pompiers de la commune puis ceux de Moutiers. Il semblerait que ce feu soit volontaire. Si de tels agissements venaient à se reproduire, celle-ci serait immédiatement et totalement fermée.
- Auberge la Fruitière : Deux places de parking vont être mise à disposition de GUETTE Grégory afin de lui permettre d'augmenter légèrement sa surface de vente restauration pour pallier aux conséquences des mesures du Covid. Un échancier lui a été accordé pour régulariser les loyers d'Avril et Mai.
- Remerciements à Mr ROMANET Bernard et Mr BOUACHE Yazid qui participent bénévolement à la réalisation de menus travaux pour la commune.
- Recensement de la population : Il aura lieu du 21.01 au 20.02.2021. Deux agents recenseurs et un coordonnateur communal vont devoir être recrutés pour cette opération.
- Invitation à l'inauguration VTTAE : Le circuit balisé de vélo à assistance électrique réalisé par la CCCT sera inauguré le 01.07.2020 à 17 h 00 au camping.
- Suivi Covid : Durant la période de confinement, les élus ont pris régulièrement des nouvelles des personnes seules ou vulnérables. Le déconfinement étant aujourd'hui la règle, ces prises de contact ont été suspendues mais pourraient être maintenues sur demande expresse faite en mairie pour ceux qui le souhaitent.
- ONF : Une rencontre a eu lieu en mairie avec les responsables de l'ONF. Dans l'attente de l'arrêté ministériel, il semblerait que la commune va être contrainte de soumettre plusieurs parcelles au régime forestier, soumission qui avait été refusée par délibération du mois de mars 2019.
- Sous réserve des directives gouvernementales liées aux rassemblements, l'arrivée de la course cycliste « Tour Savoie Mont Blanc » devrait se faire le 07.08.2020 sur la place du monument aux morts au chef-lieu. Un rendez-vous est prévu avec les organisateurs le 26.06.2020 afin d'organiser au mieux cet événement.
- La journée citoyenne sera organisée le 4 juillet sur les deux villages – Des affiches seront apposées afin d'inviter les habitants à participer à cette journée.
- Un contact va être pris avec le TDL d'Aime afin d'étudier et/ou modifier la signalisation routière de l'embranchement du lotissement des longes sur la RD 88 aux Plaines. Il semblerait que le panneau « céder le passage » présent ne soit pas suffisant pour inciter les conducteurs à ralentir à cette intersection.
- Un rendez-vous va être demandé auprès de la CCCT afin que les travaux de réfection des routes, chemins et prés sur le secteur de Pravin liés à l'aménagement du camping soient réalisés dans les plus brefs délais.
- Mr COINDET Marc demande si la commune pourrait lui proposer un petit terrain afin d'entreposer son bois. Sa demande va être étudiée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

Les délibérations mentionnées dans ce compte rendu sont consultables en mairie

